|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2015 Genève, 12-22 mai 2015** |  |
| **UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS** |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 7** | **Addendum 1 au**  **Document C15/22-F** |
| **13 mai 2015** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| QUATRIèME RAPPORT annuel DU COMITé CONSULTATIF INDéPENDANT pour les questions de gestion (CCIG) | |
| Addendum 1, Vérification extérieure | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document contient un Addendum au quatrième rapport annuel du CCIG. Il est soumis au Conseil de l'UIT pour que le Comité s'acquitte de la responsabilité particulière qui lui incombe, à savoir donner au Conseil des avis sur les questions résultant des états financiers vérifiés de l'UIT ainsi que les autres rapports établis par le Vérificateur extérieur des comptes et étayer l'examen par le Conseil des états financiers et du rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour l'exercice 2014.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **adopter** l'Addendum 1 au quatrième Rapport annuel du CCIG.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Document C15/22, Quatrième rapport annuel du CCIG au Conseil Document C15/65, Rapport du Vérificateur extérieur* |

# 1 Objet du présent Addendum

1.1 Dans son quatrième Rapport annuel, le CCIG a noté que ses observations concernant la vérification extérieure feraient l'objet d'un Addendum à son rapport, après réception et examen du Rapport des Vérificateurs extérieurs. Le 5 mai 2015, le CCIG s'est réuni avec les vérificateurs de la Cour des comptes italienne pour examiner les conclusions de leur audit pour l'exercice 2014.

1.2 Le présent Addendum au quatrième Rapport annuel du CCIG a donc pour objet de fournir des avis au Conseil sur les questions résultant du rapport établi par les Vérificateurs extérieurs des comptes concernant leur vérification des états financiers de l'UIT, et d'étayer l'examen par le Conseil des états financiers et du rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour l'exercice 2014.

# 2 Rapport des Vérificateurs extérieurs pour 2014: un avis sans réserves

2.1 Les Vérificateurs extérieurs des comptes ont formulé un avis sans réserves concernant les états financiers de l'UIT pour l'exercice 2014, assorti d'un exposé de la situation relatif à l'actif net négatif imputable aux passifs actuariels correspondant aux prestations à long terme dues aux employés. Cet exposé de la situation ne modifie pas l'avis sans réserve formulé sur les états financiers. Le rapport des Vérificateurs extérieurs, dans sa version longue, contient un examen et des commentaires détaillés et approfondis en matière financière et comprend quatre recommandations et sept suggestions appelant des mesures de la part de la direction.

# 3 Recommandations et suggestions des Vérificateurs extérieurs

3.1 Les Vérificateurs extérieurs ont formulé les recommandations suivantes:

1) Renforcer les procédures pour la passation par pertes et profits des objets perdus ou volés.

2) Lancer une procédure d'appel d'offres pour choisir l'actuaire qui réalisera les évaluations actuarielles selon la norme IPSAS 25.

3) Réaliser, en temps voulu, une étude actuarielle complète, pour évaluer si la santé financière de l'UIT risque d'être compromise par les provisions pour l'assurance maladie.

4) Suivre la mise en oeuvre des cinq leviers ou facteurs principaux qui entrent en ligne de compte dans le financement et la gestion des passifs découlant des prestations dues aux employés, pour garantir un financement par répartition et à long terme qui soit suffisant (voir aussi la suggestion 3).

3.2 Les Vérificateurs extérieurs ont formulé les suggestions suivantes:

1) La direction devrait envisager de revoir le seuil des actifs de faible valeur (comptabilisés dans la Note 12 du Rapport de gestion financière), compte tenu des différentes catégories d'actifs et de leur amortissement.

2) La direction devrait procéder à un examen à la fin 2015, pour déterminer s'il faudrait ou non réviser plus avant les hypothèses actuarielles existantes qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs.

3) En ce qui concerne les passifs découlant des prestations dues aux employés, la direction devrait définir un ensemble complet de leviers et de sous-leviers, et utiliser les leviers les plus pertinents pour suivre efficacement l'évolution de la situation financière de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) et remédier aux problèmes (voir aussi la recommandation 4).

4) La direction devrait lancer une analyse interne pour déterminer si la distribution des publications de l'UIT pourrait être encore améliorée grâce à un renforcement de la présence des revendeurs dans davantage de régions.

5) A l'issue de la première période d'essai d'une année, la direction devrait évaluer si la politique de retour fixée à 5% des publications invendues a eu les effets attendus.

6) Compte tenu de la mise en place d'un accès en ligne gratuit, qui pourrait avoir une incidence sur les recettes provenant des publications, la direction devrait suivre et analyser l'évolution des ventes d'exemplaires papier, afin de disposer d'éléments pour étayer les décisions futures sur ce sujet.

7) En ce qui concerne l'évolution en matière d'effectifs, de contrats et de rotation du personnel (la tendance est à une instabilité grandissante de la structure des effectifs), la direction devrait analyser les répercussions de cette évolution en termes de perte éventuelle de compétences liée à la rotation rapide du personnel et aux départs à la retraite attendus, et définir des priorités stratégiques pour les futurs besoins de personnel à moyen terme.

# 4 Commentaires et avis du CCIG

4.1 De l'avis du CCIG, la mise en oeuvre de ces recommandations et suggestions des Vérificateurs extérieurs par la direction contribuera à améliorer la gestion financière et le contrôle financier à l'UIT; il souscrit donc aux recommandations des Vérificateurs extérieurs des comptes.

4.2 Outre les questions précitées, le CCIG a noté qu'il était nécessaire: i) d'examiner et d'évaluer les services de santé remboursés comme soins de santé et la viabilité des coûts prévus pour les dispositions prises; et ii) de disposer de lignes directrices bien définies concernant la comptabilisation des fonds extrabudgétaires et l'établissement de rapports sur leur utilisation.

4.3 L'Annexe 1 du rapport des Vérificateurs extérieurs contient des renseignements sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations des vérificateurs pour les années précédentes. Le CCIG note que la mise en oeuvre de 9 recommandations (datant de 2008, 2009, 2012 et 2013) est toujours en cours et n'a pas été menée à bien.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_